

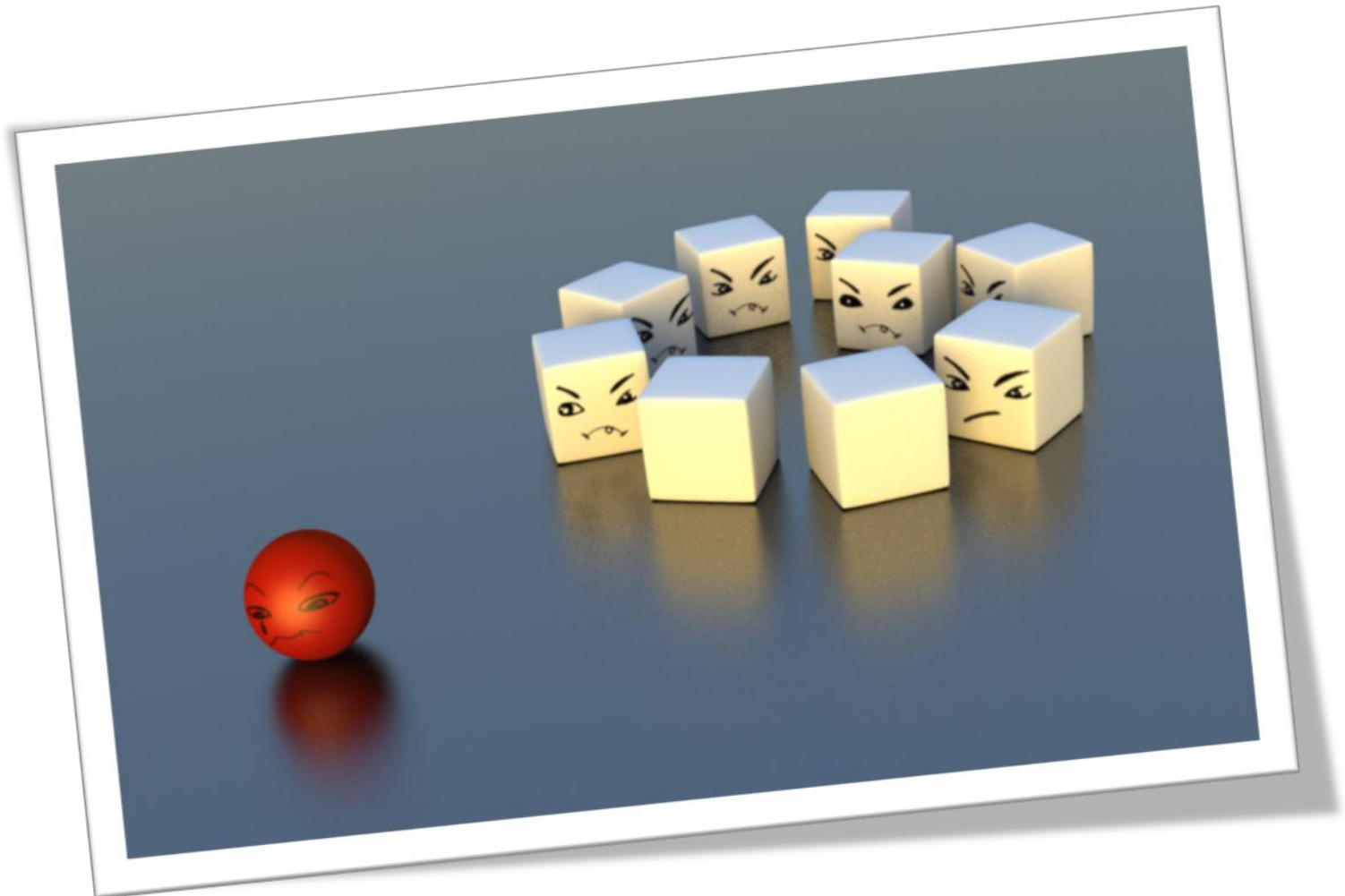
# L'échange contraint

de postes de travail

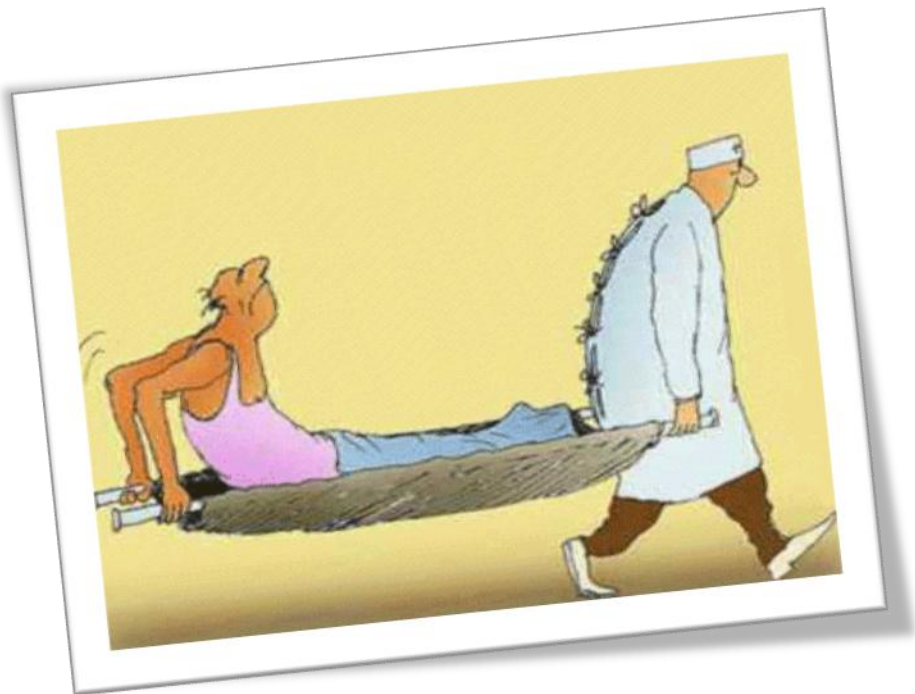


Bruno-Henri VINCENT  
AJPDS – 25 avril 2013

# Intangibilité du partage des tâches: machine à exclure

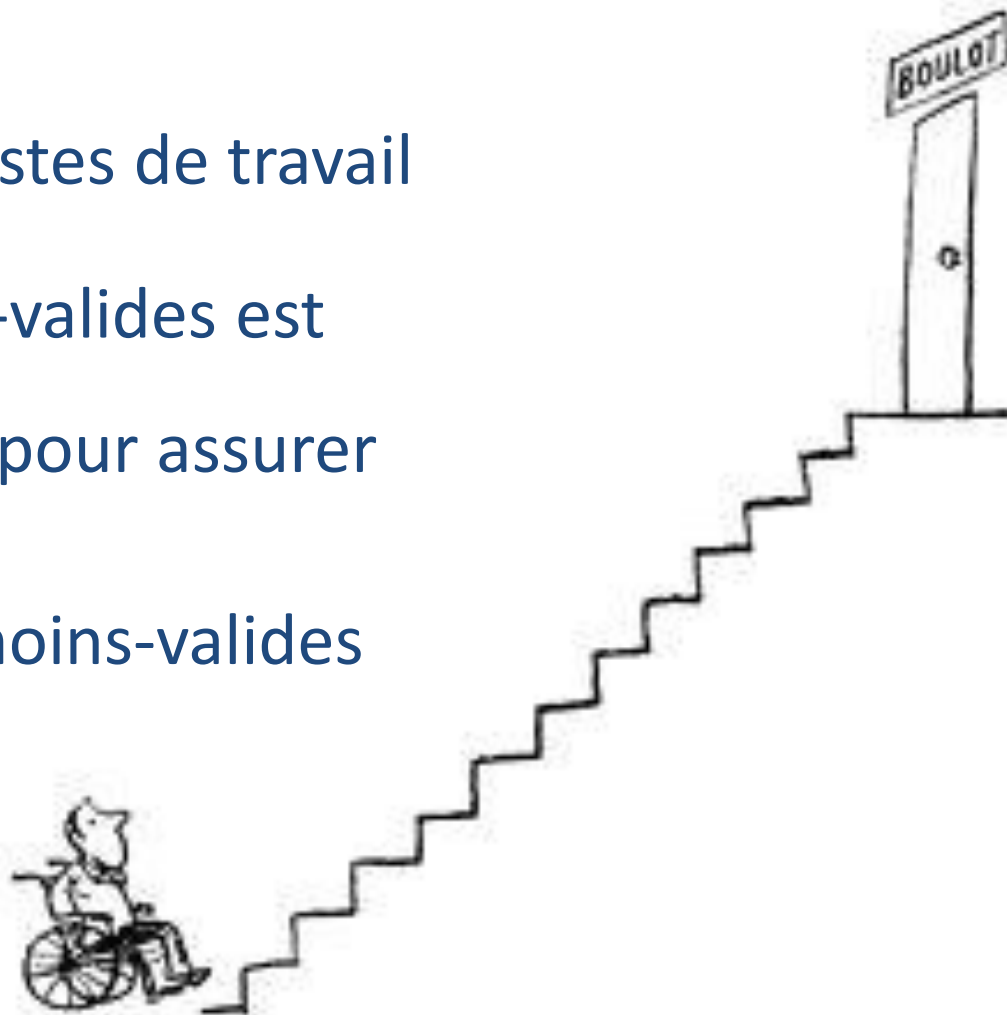


# L'abus de la force majeure médicale



# Le constat

**Permuter** des postes de travail  
entre valides et moins-valides est  
une méthode efficace pour assurer  
**l'inclusion** des moins-valides



# Une question

Le **droit existant**  
autorise-t-il la  
**permutation**  
**forcée**, l'échange  
contraint de poste de  
travail?



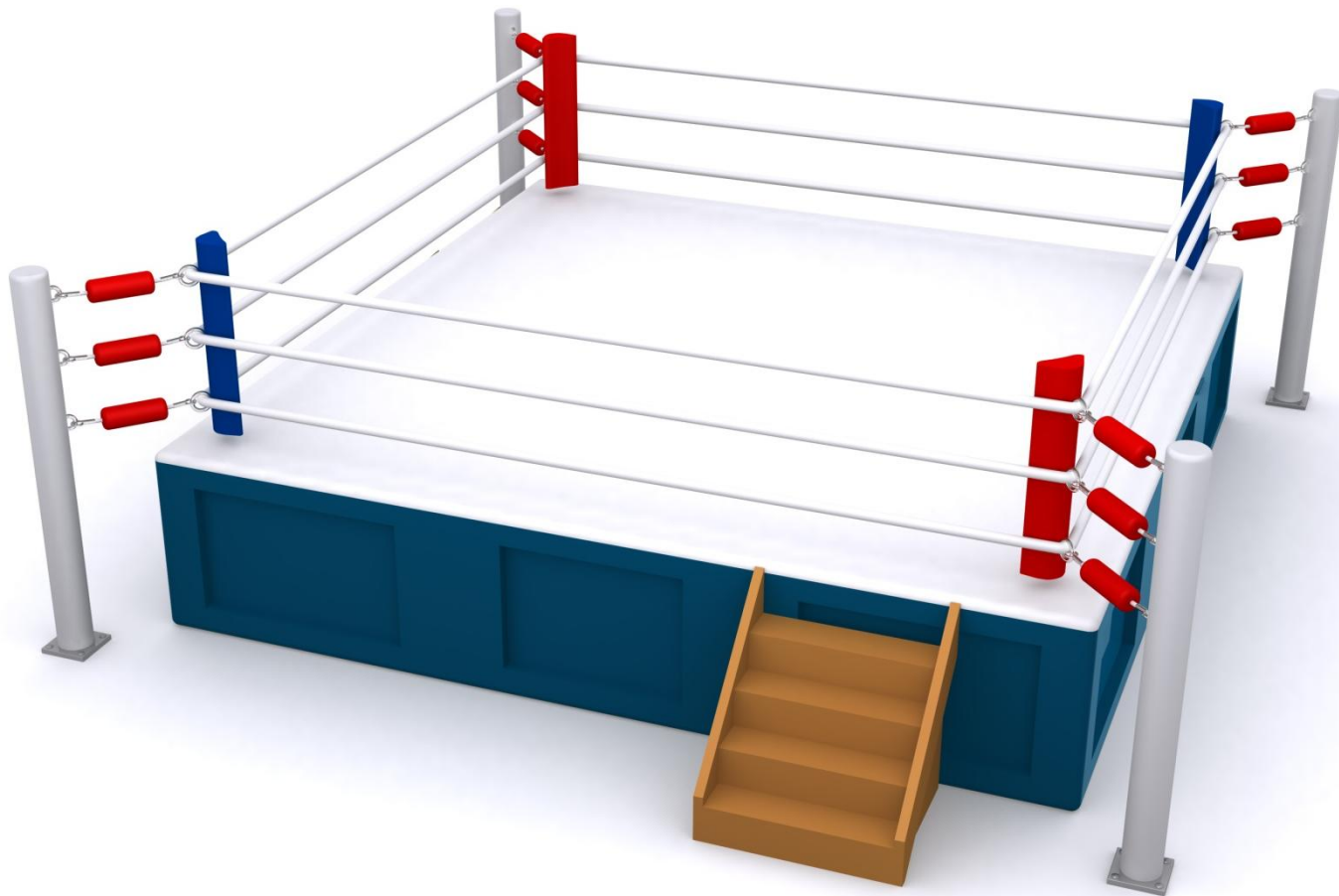
# Terra incognita



# Le IUS VARIANDI

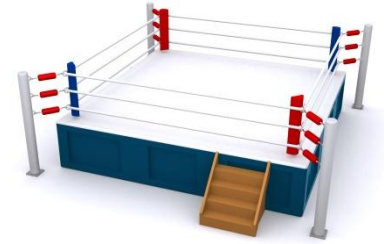


# Mauvais match





# Mauvais match



Employeur  
« **Monsieur Picsou** »



Travailleur  
« **Monsieur Droits Acquis** »

+ veiller à l'adaptation

- aucun compte à rendre

- maximisation du profit

+ gérer sa carrière

- aucune obligation de solidarité

- opportunisme

# Résultat

- Forte opposition des **intérêts**
- **Climat** dur/peu de coopération
- **Bonne foi** ne prospère pas



Tout est-il dit?



# La BONNE FOI

« Concept d'une rare **plasticité**, notion à **contenu variable** impliquant une délégation au juge de caractère quasi-discrétionnaire, la bonne foi est susceptible d'une **interprétation extensive** en vertu de laquelle pourraient s'imposer en définitive des **solutions analogues** à celles qu'eût impliquées la **conception institutionnelle** »

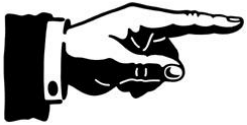


*M. Jamouille*

# Devoir d'inclusion et bonne foi



Droits de l'Homme et libertés fondamentales



Egalité de traitement



Art. 26 Charte communautaire des droits sociaux:  
obligation de prendre les mesures appropriées  
en faveur de l'inclusion des travailleurs âgés ou  
handicapés

# Devoir d'inclusion et bonne foi

---

La bonne foi n'est-elle pas le **vecteur juridique** qui transpose dans la relation de travail l'**obligation** personnelle de chaque travailleur de **collaborer activement**, y compris par des renoncements raisonnables, **au devoir d'inclusion** du travailleur inapte?

# L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ



# L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ

- Existe en droit social

- Trib. Trav. Charleroi 10.02.1986, *C.D.S.*, 1987, p.154: non paiement de P.F.A. par Cockerill-Sambre. Mise en jeu de la survie de l'emploi du bassin industriel en regard de l'obligation légale

- Voy. également Obs. H. Funck , *C.D.S.* 1987, p.156

- P. Wéry, « L'état de nécessité et l'émission de la faute contractuelle », *Rev. Rg. Droit*, 1987, p.109

- Exonère de la faute contractuelle

- absence de faute de l'employeur: la difficulté rencontrée ne peut être la conséquence de l'incurie patronale

- lien de causalité nécessaire → quid en cas de pluralité de travailleurs en concurrence pour céder le poste?



# CONCLUSIONS



